



25^{ème} DUATHLON de St-GENIES-DES-MOURGUES

Organisé par le

FOYER DES JEUNES DE ST-GENIES-DES-MOURGUES

Dimanche 17 mai 2020

Règlement de l'épreuve

•••

Règlement de l'épreuve

CONTACTS

- André Pierre Garcia 06 48 30 90 98
- Cécile Ciglia 06 84 49 81 53

Mail : duathlonstgenies@free.fr

POINT DE RENDEZ-VOUS : A la Maison Pour Tous de St Geniès des Mourgues

INSCRIPTIONS

Par internet jusqu'au samedi 16 mai 2020 sur www.ats-sport.com

Le samedi 16 mai 2020 de 14h30 à 17h30 à la Maison Pour Tous

Le dimanche 17 mai 2020 de 8h30 à 9h30 à la Maison Pour Tous (marche nordique et course enfant seulement).

Arrêt des inscriptions trente minutes avant le départ de la course choisie.

Pas d'inscription le dimanche sauf pour la marche Nordique et la course enfant.

Montants des inscriptions

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'évènement.

- Avant le 30 Mars minuit : 15 euros pour le Duathlon et 10 euros pour les autres courses
- Jusqu'au 10 mai : 18 euros pour le Duathlon et 12 euros pour les autres courses
- Après le 10 mai : 21 euros pour le Duathlon et 14 euros pour les autres courses
- 2 euros par personne pour la course enfant, limité à trente enfants.

Règlement de l'épreuve

En option pour les participants du Duathlon, une participation est possible à une course d'Orientation chronométrée sans supplément tarifaire.

Toute inscription à l'Événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement. Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux concurrents nés avant le 1^{er} janvier 2007.

Les concurrents minimes nés en 2005 et 2006 ne peuvent participer que sur la partie VTT, la distance de la course à pied ne leur étant pas autorisée par le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme. Ils devront obligatoirement faire équipe avec un coureur à pied né avant le 1^{er} janvier 2005.

Course enfants ouverte aux concurrents nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2010. Les concurrents nés en 2005 et 2006 ne peuvent participer qu'en individuel. Il n'y a pas de pré-inscription pour la course enfants, l'inscription sur place est obligatoire, le samedi ou le dimanche.

Il ne sera pas délivré de certificat médical sur place par les médecins de la course.

Autorisation parentale requise pour les mineurs.

Les renseignements donnés sur le bulletin d'inscription devront être validés par la signature du concurrent ou de son représentant légal pour les mineurs.

Tout coureur ne respectant pas ces conditions se verra interdire le départ de la course.

Port du casque obligatoire pour tous les cyclistes sous peine de disqualification.

En participant à l'évènement, vous participez à une des épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives. Par conséquent, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « Pass' J'aime Courir » ou encore « Pentathlon » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'Événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition,

Règlement de l'épreuve

- d'une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, en cours de validité à la date de l'Évènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou de la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ;
- ou, d'un certificat médical qui doit dater de moins d'un an à la date de l'Évènement ou de sa copie, pour les non-licenciés auxquels l'Évènement est ouvert. Mention Obligatoire sur le certificat médical : Il est précisé que votre certificat médical doit impérativement comporter l'une des trois mentions suivantes :
 - « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ;
 - « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » ;
 - « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Préalablement à l'Évènement, le certificat médical ou la photocopie de licence en format dématérialisée pourront être communiqués par le participant via l'outil de téléchargement accessible le site d'inscription.

Aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte. Ces pièces communiquées de manière dématérialisée doivent l'être suffisamment en amont de l'Évènement et au maximum 2 jours avant la date de l'Évènement pour permettre à l'Organisateur de les valider. Le participant devra donc vérifier lors de son inscription en ligne que sa pièce justificative a bien été validée. Si tel n'est pas le cas, cette pièce devra être apportée matériellement lors du retrait des dossards.

Le retrait des dossards se fait exclusivement à Saint Geniès des Mourgues, le samedi 16 mai 2020 et le dimanche 17 mai 2020, jusqu'à une heure avant le départ de la course. Les horaires d'ouverture seront communiqués ultérieurement par l'Organisateur.

Lieu de retrait des dossards : Maison pour Tous, 34160 Saint Geniès des Mourgues. Toute affectation de dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste, ni remis jour de l'Évènement. Le dossard sera nécessaire pour pouvoir accéder à la zone de départ et devra demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

Duathlon

1 boucle de 7,5 km en course à pied (running) + 1 boucle de 17 km en VTT

Départ à 09h pour tous les coureurs à pied. A la fin de la boucle, les coureurs transmettent le relais (ceinture équipée de d'une puce) à leur équipier VTT (les coureurs individuels prennent alors leur vélo).

Règlement de l'épreuve

Circuit running (balisage mauve)

Au départ, le circuit emprunte la RD54 pendant 500 m (la circulation est alors filtrée le temps du passage des coureurs), puis rejoint les carrières à travers garrigue et sous-bois. La RD610 est traversée à l'aller et au retour par des passages souterrains.

Circuit VTT (balisage bleu)

Le port du casque est obligatoire sous peine de disqualification; la course est ouverte uniquement aux vélos de type VTT ; le parcours traverse le bois des Fourches entre St Geniès et Castries puis gagne les carrières situées dans les bois communaux de St-Geniès et de Beaulieu; il franchit la RD610 par des passages souterrains.

La course traverse la RD54 et emprunte certaines voies publiques à St Geniès. Ces voies sont déviées entre 09h00 et 12h00, au moment du passage des cyclistes.

Possibilité de reconnaissance du parcours le samedi après-midi (fourniture par l'organisation d'un plan du parcours)

Course d'orientation

Une course d'orientation (CO) est proposée en prolongement du parcours duathlon pour agrémenter cette 25^{ème} édition. Les coureurs souhaitant y participer s'inscriront au moment de la prise des dossards.

La CO étant optionnelle, les participants seront chronométrés pour le Duathlon et pour la CO indépendamment. Ainsi le temps du parcours sera comptabilisé pour un podium supplémentaire spécial 25 ans : scratch+CO

La distance du parcours sera de 2kms et se situera dans le vieux village. Le temps moyen du parcours est estimé à 14 mn. 10 balises seront à découvrir et une pénalité de 5mn par balise manquante sera ajoutée au temps de la CO.

La carte nécessaire pour le poinçonnage des balises sera à récupérer par le binôme à l'arrivée du coureur cycliste.

Course à pied et marche nordique :

Même circuit que la course à pied du Duathlon

Course enfants :

Un circuit de 1,2 km en course à pied + 1 boucle de 3,5 km en VTT.

Règlement de l'épreuve

Départ course à pied sur chemin pour accéder au chemin St Léonard puis chemin des oliviers et retour par la rue de la barrière (circulation déviée). Le VTT remonte l'ancien chemin de Montpellier puis rejoint le « bois des Fourches ».

Départ à 11h30 pour tous les coureurs à pied. A la fin de la boucle, les coureurs transmettent le relais à leur équipier VTT (les coureurs individuels prennent alors leur vélo).

Le détail du/des parcours sous format carte sera présenté sur le site internet de l'Événement et ses réseaux sociaux 30 jours avant l'épreuve.

CHRONOMETRAGE

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puce sous forme de bandelette collée derrière chaque dossard) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course à l'arrivée.

Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours délimité par l'Organisateur, par des moyens humains et/ou matériels, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

RAVITAILLEMENT :

Deux points de ravitaillement :

- au km 4 de la course à pied et km 11 du VTT : point d'eau
- à l'arrivée course à pied et vtt : ravitaillement complet

En fonction des conditions météo, un second point d'eau pourra être mis en place sur le circuit course à pied

MATERIEL INTERDIT SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roue ou à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Règlement de l'épreuve

LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est une épreuve organisée sous l'égide de la FFA. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants à l'Évènement s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

CATEGORIES

EQUIPE	INDIVIDUEL
PODIUM DUATHLON	PODIUM DUATHLON
SCRATCH Duathlon + CO	SCRATCH Duathlon + CO
SCRATCH MASTERS hommes (à partir de 35 ans)	SCRATCH autres courses
SCRATCH FEMININES	SCRATCH MASTERS hommes (à partir de 35 ans)
SCRATCH MIXTES	SCRATCH FEMININES

+ PODIUMS SURPRISES

ENFANTS	
EQUIPES (nés en 2007/2010)	INDIVIDUELS (nés en 2005/2007)

RECOMPENSES

Chaque concurrent recevra un objet souvenir. Le vainqueur de chacune des catégories sera récompensé.

Une personne ou une équipe récompensée par catégorie, non cumulable.

Règlement de l'épreuve

MODIFICATION – REPORT – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli. Si l'Evènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, d'une compensation telle que la substitution par un autre Evènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Evènement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

Le Foyer des Jeunes permettra le remboursement si le participant se manifeste, sans quoi un Don sera fait à une association caritative.

ASSURANCE

Les membres de l'organisation et les concurrents seront couverts par une assurance prise par le Foyer des Jeunes auprès de :

MAIF
Délégation Montpellier-Antigone
La Coupole – 329 av Léon Blum
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tel : 04 67 15 42 00

Le numéro de police est le 3464319 D

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel. Toutefois, si un même concurrent court à la fois le cross et le VTT, le parc à vélo, sans être fermé, sera surveillé.

RESPONSABILITE CIVILE

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Evènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Evènement. Cette garantie interviendra en complément

Règlement de l'épreuve

ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

COUVERTURE MEDICALE

- 2 ambulances de l'UNASS Languedoc-Roussillon et leurs équipes (2 véhicules VSL et 2 équipes de 3 secouristes)
- 1 médecin : Docteur De Lorgeril Uchaud 04 66 71 18 26
- Un défibrillateur sera mis à disposition à la maison médicale.

DONNEES PERSONNELLES

En tant que participant à l'Evènement, l'Organisateur vous invite également à lire attentivement les dispositions suivantes : A l'issue de l'Evènement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement.

Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, Le Foyer des Jeune procèdera à leur archivage temporaire pendant la durée la plus longue de prescription légale applicable pour ce type de prestation. Leur accès sera alors strictement limité à un usage dans un cadre légal ou judiciaire.

Images de l'évènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement captée(s) par le participant à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles, et le cas échéant des poubelles de tri sélectif, seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalisées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

Règlement de l'épreuve

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'Organisateur pour s'en débarrasser. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

CONDITIONS GENERALES

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement www.lefoyerdesjeunes.com.

En cas de modification importante du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse email renseignée lors de votre inscription.

Le Président du Foyer des jeunes de St-Geniès-des-Mourgues

André-Pierre GARCIA